Compte-rendu de la réunion de concertation sur la formation vétérinaire au Cameroun.

Le 13 août 2013 à partir de 10H 30 mn s'est tenue dans la salle des conférences du Ministère de l'Enseignement Supérieur (MINESUP) une réunion de concertation sur la formation vétérinaire au Cameroun. Cette réunion faisait suite au mémorandum relatif aux problèmes de la formation vétérinaire au Cameroun soumis par l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun (ONVC) à la haute attention du Premier Ministre, Chef du Gouvernement et dont une ampliation avait été adressée au Ministre de l'Enseignement Supérieur.

Ont pris part à cette réunion :

- Pour le compte du MINESUP :
- M. BELIBI TSCHOUNGUI, Président de séance représentant le MINESUP ;
- Pr PEGNYEM;
- Pr MBARGA;
- Mme TONYE Ruth.
- Pour le compte de l'ONVC :
- Dr TCHOUBIA Antoine, Président de l'ONVC;
- Dr ZAMBOU Henri René, Chargé de communication de l'ONVC;
- Dr DAWA Oumarou.
- Pour le compte des écoles vétérinaires fonctionnelles au Cameroun :
- Pr ZOLI PAGNA André, Directeur de l'Ecole des Sciences et de Médecine Vétérinaire (ESMV) de N'Gaoundéré;
- Pr KAPTUE Lazare, Président de l'Université des Montagnes (UdM).

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants et remercié les intéressés d'avoir répondu à l'invitation à eux adressée, Monsieur BELIBI TSCHOUNGUI, représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur empêché, précisa que la réunion placée sous le signe de la convivialité, de la franche collaboration et de l'objectivité a pour but l'amélioration de la formation vétérinaire au Cameroun. Il s'excusa par ailleurs du report de la séance de travail initialement prévue le jeudi 08 août 2013 (fin du ramadan) et termina son mot introductif en proposant l'ordre du jour articulé comme suit :

- ✓ Mot introductif du représentant du MINESUP
- ✓ Débats sur la formation vétérinaire au Cameroun : perceptions de l'ONVC et perceptions des écoles vétérinaires

- ✓ Synthèse des perceptions
- ✓ Recommandations
- ✓ Divers

Prenant alors la parole, le Président de l'ONVC souhaita savoir si la réunion de concertation a été convoquée sur initiative du MINESUP ou sur instructions du Premier Ministre, Chef du Gouvernement à qui l'ONVC a adressé un mémorandum relatif aux problèmes de la formation vétérinaire dans notre pays, notamment après que les revendications y relatives faites dans le cadre de la plate-forme des ordres de la santé dont l'ONVC fait partie n'ont abouti qu'à l'organisation de la seule formation médicale.

Le Président de séance répondit que l'organisation de l'enseignement supérieur au Cameroun relève du MINESUP, chancelier des ordres académiques, qui a estimé que la formation vétérinaire était différente de la formation médicale.

Dr Dawa emboita le pas au Président de l'ONVC pour relever que l'ordre du jour n'était pas tout à fait conforme aux objectifs de la réunion car, il n'y a pas de problèmes entre l'ONVC et les écoles vétérinaires, mais des problèmes de formation dans lesdites écoles. Par conséquent, la confrontation des points de vue et des perceptions telle que prévue par l'ordre du jour ne se justifiait pas.

Compte tenu de ce que les dirigeants présents des deux écoles vétérinaires semblaient ne pas être au courant du contenu du mémorandum adressé au Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Président de l'Ordre revint sur son économie en insistant sur le fait que notre pays compte à cette date trois écoles opérationnelles de formation des docteurs vétérinaires (une publique et deux privées) ainsi qu'une quatrième (publique) en gestation ; ce qui à l'évidence est beaucoup au vu de notre population, du niveau de notre secteur pastoral et des standards admis ailleurs (France, UEMOA, Nigéria, etc.). Ensuite, confier la formation vétérinaire au secteur privée est une erreur, surtout parce qu'elle coûte chère (environ 30.000 euros/an/étudiant en France par exemple) et ne saurait bien se faire au coût de scolarité actuellement pratiqué, notamment par des structures à but lucratif. Enfin, les écoles vétérinaires au Cameroun n'ont pas d'infrastructures propres et fonctionnent toutes dans des locaux d'emprunt. L'ESMV de N'Gaoundéré initialement à vocation sous-régionale, a été ouverte dans la précipitation et connait des problèmes de financement. Les effectifs en cours de formation dans ces écoles ne sont pas en adéquation avec le marché de l'emploi. Les écarts PVS relevés à la suite de l'audit des services vétérinaires camerounais par l'OIE montrent que le niveau de formation des vétérinaires est insuffisant et posera des problèmes, notamment en ce qui concerne la certification des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique destinées à l'exportation; tout ceci avant de conclure que l'ONVC qui habilite les vétérinaires à l'exercice de la profession appliquera rigoureusement les dispositions de la loi n° 033/90 du 10 août 1990 relative à l'exercice et à l'organisation de la profession vétérinaire.

Dr Dawa renchérit que le Cameroun est un grand pays d'élevage et s'il veut exporter ses produits, il lui faut une législation zoo-sanitaire crédible et la certification par des vétérinaires disposant des compétences minimales requises. Il ajouta qu'avec une formation au rabais, les vétérinaires camerounais auront du mal à travailler ailleurs dans le monde, non sans souligner que pour une profession par essence libérale, les installations en clientèle privée des vétérinaires piétinent au Cameroun.

Dr ZAMBOU quant à lui revint sur l'approche «one world one health» qui aujourd'hui permet de manager de manière holistique et interdisciplinaire les problèmes globaux de santé; ceci pour stigmatiser le fait que le MINESUP ait écarté la formation vétérinaire lors de l'organisation de la formation médicale. Il revint sur l'absence ou les insuffisances d'infrastructures et des ressources humaines des écoles visées avant de conclure que la formation vétérinaire qui a besoin de beaucoup de cliniques ne devrait pas se faire en pointillé par des enseignants essentiellement vacataires comme c'est le cas actuellement. Cette situation termina t-il, ne permettra pas aux futurs produits des écoles camerounaises d'acquérir les compétences minimales nécessaires à l'exercice de leur art dont le but est la gestion de la santé humaine à travers la lutte contre les zoonoses et l'inspection des denrées alimentaires d'origine animale et halieutique.

Le Président de séance demanda comment l'ONVC a-t-il répertorié toutes ces insuffisances de l'enseignement vétérinaire au Cameroun dès lors que d'après lui, nul ne peut entrer dans un établissement public sans l'aval du MINESUP.

Le Président de l'ONVC lui répondit que l'institution ordinale dont l'un des rôles est de valider les compétences minimales acquises par les vétérinaires se doit de s'impliquer dans l'enseignement vétérinaire; rôle que notamment lui reconnait et recommande l'OIE. Pour ce faire, l'ONVC a planifié une série de visites des écoles vétérinaires de notre pays qui a débuté par la filière vétérinaire de l'UdM.

Prenant la parole à son tour, le professeur KAPTUE Lazare se lança dans une série d'invectives à l'endroit de l'ONVC, soulignant qu'il n'y a aucun lien à sa connaissance entre la médecine humaine et la médecine vétérinaire, que la privatisation de l'enseignement était une volonté du gouvernement camerounais et justifiant tous les manquements évoqués dans la formation vétérinaire au Cameroun par le fait qu'à l'époque de la création du CUSS, les conditions étaient similaires et le CUSS a pu former de très bons médecins. Il soutint par ailleurs et à tort que son institution n'a jamais reçu une mission de l'ONVC alors qu'il est signataire de la lettre d'acceptation de ladite mission qui au final a été fraîchement reçue dans son institution.

Dr DAWA lui rétorqua qu'à l'époque, la création du CUSS répondait à une urgence et qu'aujourd'hui les choses ont changé. Il ajouta que la formation vétérinaire est très coûteuse et si le Cameroun veut se développer, il doit se donner les moyens conséquents et affronter la concurrence sur le marché international.

Le Président de séance rappela que l'éducation relève de la compétence de l'Etat qui peut déléguer ses pouvoirs aux privés en autorisant l'ouverture des écoles sans requérir l'avis des ordres qui d'après lui, sont des structures corporatistes pas au-dessus de l'Etat. Il justifia la multiplication des écoles par le fait que l'Etat a besoin de régénérer le capital humain dans le cadre de l'agriculture de seconde génération.

Cette intervention ne fut évidemment pas du goût de l'ONVC dont les représentants insistèrent sur la qualité et non le nombre des institutions et produits formés.

Prenant la parole à son tour, le Directeur de l'ESMV de N'Gaoundéré reconnu que les problèmes soulevés dans le mémorandum sont réels. il rappela que son institution recrute depuis 6 ans entre 30 à 40 étudiants par an et les difficultés que connait la formation vétérinaire dont la première cuvée sortira en 2014 sont régulièrement portées à la connaissance de sa hiérarchie (MINESUP). Celles-ci sont d'ordre financier, infrastructurel et logistique et portent sur la baisse tendancielle du budget et des subventions directes, le manque de moyens de transport des étudiants pour les cliniques ambulantes, l'absence d'équipements techniques, d'infrastructures d'accueil (prévues à Bélel) et de formation, l'insuffisance d'enseignants, etc.

Il évoqua la convention avec l'IRAD pour l'utilisation de ses laboratoires à Wakwa ainsi qu'avec la Station Zootechnique de Wakwa pour les travaux pratiques et une partie des cliniques, la convention d'enseignement avec les écoles Italiennes (Udine, Turin et Bologne), canadienne (Collège Vétérinaire Atlantique), sénégalaise (EISMV de Dakar) et Nigériane (Université Ahmadou Bello dont le doyen est attendu à N'Gaoundéré). Il poursuivit en s'étonnant que l'ONVC ne se soit pas associé dès le départ à la formation dans les écoles vétérinaires, avant de demander une plus grande collaboration entre les confrères des services déconcentrés du MINEPIA avec l'ESMV.

A la suite du Professeur ZOLI, les représentants du MINESUP tentèrent de résumer les problèmes soulevés à un manque de connaissance mutuelle et de dialogue entre l'ONVC et les écoles vétérinaires ; ce qui souleva des réactions vives de la part des représentants de l'ONVC qui n'acceptèrent pas qu'on réduise les problèmes de la formation vétérinaire à l'absence de dialogue entre les institutions et l'Ordre et insistèrent pour la prise effective en compte des problèmes pertinents soulevés dans le mémorandum. Ils poursuivirent en soulignant qu'un numerus clausus s'imposait lors de l'admission dans les écoles parce que la formation vétérinaire coûte cher et doit être corrélée au marché de l'emploi puis proposèrent que les moyens soient donnés à l'ESMV de N'Gaoundéré pour former des vétérinaires de qualité au lieu de créer une autre institution publique à Buéa.

Dans cet ordre d'idée, ils demandèrent à comprendre comment une formation qui se fait ailleurs à 30.000 euros/an/étudiant ne coûte qu'un million de francs seulement à l'UdM qui prétend à ce coût former des vétérinaires de bonne qualification.

Le Président de l'ONVC conclut que l'inscription des futurs diplômés des écoles vétérinaires camerounaises au tableau de l'Ordre pourraient ne pas être acceptée si des mesures correctrices ne sont pas prises pour améliorer leur formation initiale et propose qu'en conséquence une commission d'évaluation des écoles vétérinaires présidée par le MINESUP soit mise sur pied.

Dr ZAMBOU qui s'étonne de ce que le MINESUP crée des écoles sans cahier de charges connus par tous va s'entendre dire par le Président de séance que les universités jouissent d'une autonomie administrative et financière.

Reprenant la parole, le Pr KAPTUE rappelle que même avec un embryon de ferme école, la formation pratique vétérinaire dans son institution est bien assurée, notamment dans les grands élevages de l'Ouest et du Nord-Ouest du pays. Il souligne enfin que la France que l'ONVC prend comme exemple dans la formation vétérinaire n'est pas une référence en la matière, notamment parce qu'elle est conservatrice; bien que reconnaissant que l'école vétérinaire d'Alfort est la Mecque de la formation vétérinaire.

Le Pr ZOLI intervint une fois encore pour s'inquiéter de ce que l'ONVC menace de ne pas inscrire au tableau de l'Ordre les produits issus d'une institution étatique et se demande comment il peut évaluer les futurs vétérinaires qui ne sont pas encore sur le terrain. En réponse, il lui est demandé de se référer aux recommandations de l'OIE sur l'enseignement vétérinaire.

Le Président de séance fit la synthèse des griefs évoqués contre la formation vétérinaire au Cameroun qui se résume aux problèmes de formation, d'infrastructures et d'intendance et conclut en refusant la proposition faite par l'ONVC de procéder à une évaluation immédiate de la formation vétérinaire au Cameroun, mais en proposant plutôt qu'un état des lieux sur la formation vétérinaire soit fait et qu'ensuite sur la base du rapport concerné, des mesures correctives de portée immédiate soient entreprises et qu'enfin une évaluation soit faite à la fin de ce processus.

Cette proposition fut acceptée par les représentants de l'ONVC qui estimèrent que l'état des lieux était un objectif majeur de sa démarche, notamment parce qu'il aura le mérite de faire apparaître la vérité sur cette formation dans notre pays.

Il était 13h30 quand la séance fut levée après trois heures d'échanges parfois assez tendus mais constructifs.

(e) Dr TCHOUBIA Antoine Dr ZAMBOU Henri René Dr DAWA Oumarou